



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0

Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362

Date de dernière parution: 30.07.2015

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**Identificateur de produit**

Nom du produit : Immersol™ M

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Secteur : Industrie d'optique de précision  
Secteur d'utilisation : Utilisation industrielle et professionnelle  
Utilisations identifiées : Huile d'immersion pour la métallographie, sans halogène, à faible fluorescence

Pour l'utilisation, cf. règlement relatif au traitement. Le règlement relatif au traitement et la fiche des données techniques sont disponibles sur demande.

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant/Fournisseur : Carl Zeiss Jena GmbH  
Emplacement Oberkochen  
Adresse : Carl-Zeiss-Straße 22  
D-73447 Oberkochen  
Téléphone : +49 7364 20-0  
Informations Techniques : Technologie Chimie et Matériaux  
Téléphone : +49 7364 20-4599  
Téléfax : +49 7364 20-4521  
Sécurité des produits : Technologie Chimie et Matériaux  
Adresse e-mail : gabriele.zeiher@zeiss.com, uwe.hamm@zeiss.com

**Téléphone en cas d'urgence**

Poisoning Control Center : +49 551 19240 (24 heures)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange**

**Classement conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Aquatic Chronic 3, H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Éléments d'étiquetage**

**Marquage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0  
Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362  
Date de dernière parution: 30.07.2015

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement: Attention**

**Mentions de danger**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.  
P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**Nature chimique: Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom de la substance	Numéro(s)	Concentration	Classification
Octahydro-4,7-methano-1H-indene-5-methanol	Numéro d'enregistrement: 01-2120767048-48 No.-CE: 250-561-2 No.-CAS: 57526-50-8	60,00 - 70,00%	Eye Irrit. 2 , H319
Oxidipropyl dibenzoate	Numéro d'enregistrement: 01-2119529241-49 No.-CE: 248-258-5 No.-CAS: 27138-31-4	20,00 - 30,00%	Aquatic Chronic 3 , H412

Texte complet des indications des risques, cf. section 16.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0  
Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362  
Date de dernière parution: 30.07.2015

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Inhalation : En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.  
Contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Consulter un médecin.  
Ingestion : Rincer la bouche. Ne rien donner à boire ni à manger. Ne PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale.

##### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les plus importants symptômes et effets connus sont décrits dans la section 2 et/ou la section 11.

##### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'information disponible.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre chimique sèche, Mousse, Sable, Pulvérisateur d'eau  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

##### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque causé par les gaz dégagés par la matière/les produits de combustion : En cas d'incendie, du monoxyde/dioxyde de carbone ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques peuvent se former.

##### Conseils aux pompiers

- Équipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Mesures de protection : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Prévenir la pénétration d'eau d'extinction dans les eaux de surface, les nappes phréatiques ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Danger de glissement causé par les fuites de produit / le produit renversé.

##### Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection : Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, le sol ou les eaux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0  
Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362  
Date de dernière parution: 30.07.2015

de l'environnement

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Procédé pour le nettoyage/la réception : Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

**Référence à d'autres rubriques**

Conseils supplémentaires : Elimination adéquate Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions pour la manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Tenir à l'écart des rayons directs du soleil et des sources de chaleur.  
Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des produits de luxe. Ne pas stocker avec des oxydants.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation : Aucune application finale supplémentaire n'est prévue en dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

Note : Aucun(e).

**Contrôles de l'exposition**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Mesures de protection : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Protection préventive de la peau  
Protection respiratoire : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Protection des mains : Éviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés. Utiliser des gants de protection adaptés à chaque usage, résistant aux produits chimiques correspondants (DIN EN 374). Demander le temps de pénétration du matériau du gant auprès du fournisseur des gants.  
Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux, le cas échéant, porter des lunettes de protection.  
Protection de la peau et du : Vêtement de travail fermé.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0  
Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362  
Date de dernière parution: 30.07.2015

corps

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils supplémentaires : Cf. section 6

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	aromatique
Point/intervalle d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	164 °C (ISO 2592)
Densité	:	1,067 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C (DIN 51757)
Hydrosolubilité	:	insoluble
pH	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	339 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C (DIN 51562)
Viscosité, cinématique	:	263 mm <sup>2</sup> /s à 23 °C (DIN 51562)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité**

Indications : Donnée non disponible

**Stabilité chimique**

Stabilité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

**Conditions à éviter**

Conditions : Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

**Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants

**Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0  
Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362  
Date de dernière parution: 30.07.2015

### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Donnée non disponible
Irritation de la peau	:	Aucun(e) à notre connaissance.
Irritation des yeux	:	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	:	Aucun(e) à notre connaissance.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Donnée non disponible
Cancérogénicité	:	Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	:	Donnée non disponible
Danger par aspiration	:	Donnée non disponible
Autres données relatives à la toxicologie	:	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit est classé conformément à la directive/au règlement CE. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité :

#### Potentiel de bioaccumulation

Informations générales : Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Comportement dans les compartiments de l'environnement : Donnée non disponible

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat Rapport sur la sécurité chimique : Non applicable

#### Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0

Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362

Date de dernière parution: 30.07.2015

**Autres effets néfastes**

Autres données : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit est classé conformément à la directive/au règlement CE. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de surface ou le sol. Elimination adéquate

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.  
Emballages vides contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport par route ADR/RID**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**Transport maritime IMDG**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**Transport aérien ICAO/IATA**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations UE**

Directive Seveso : 2012/18/EU:  
Ne tombe pas sous la Directive Seveso III - / Législation sur les accidents majeurs.

Limitations : 92/85/EWG:  
Appliquer la Directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et des femmes qui ont accouché récemment ou qui allaitent,



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 4.0

Date de révision: 09.03.2021

Immersol™ M

Matériel: 000000-0488-362

Date de dernière parution: 30.07.2015

et les réglementations nationales correspondantes.

: 94/33/EG:

Appliquer la Directive 94/33/CE sur la protection des jeunes travailleurs, et les réglementations nationales correspondantes.

### Évaluation de la sécurité chimique

Non nécessaire.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Les données susmentionnées définissent exclusivement les exigences de sécurité du produit / des produits et se fondent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sauraient garantir le propriétés des produits décrits, telles que les stipulent les clauses de garantie légales.

#### Indications relatives à révision

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont accompagnées d'un trait vertical dans la marge gauche.

Compléments : UFI (Unique Formula Identifier)

#### Texte complet des indications des risques mentionnées dans la section 3

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils supplémentaires

Méthode de classement: Valeurs limites générales / spécifiques pour la classification

Sources : Règ. 1272/2008, Annexe VI, TRGS 900, TRGS 903, Dispositions internationales sur les marchandises dangereuses, Données du fournisseur